

C I R C U L A I R E N° 445

-----°-----

D I F F U S I O N G E N E R A L E

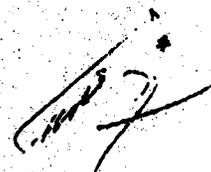
A l'occasion de la fête annuelle de la TABASKI, le Syndicat National des Importateurs et Commerçants de Bétail et Volaille de Côte d'Ivoire (S Y N I C O V - C I), porte à la connaissance des Agents des Douanes intéressés par cette manifestation, qu'il dispose d'une gamme d'animaux dont le prix varie selon le poids de la bête.

	P O I D S		P R I X
de	25 à 40 KGS	:	25.000 Francs
:	40 à 50 KGS	:	35.000 --"
:	50 à 70 KGS	:	45.000 --"
:		:	

Les personnes intéressées par cette opération, peuvent se faire inscrire à la Direction Générale des Douanes (Sous-Direction du Personnel) auprès du Lieutenant ADJE AMAFOU ADOLPHE.

Abidjan, le 12/8/83

P. Le Directeur Général des Douanes
P.O. Le Sous-Directeur du Personnel



J. D. GAUDJI